

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne rentrez-vous pas à la maison?

M. MacInnis: Continuez à braire. La présidence m'a cédé la parole et je n'ai pas l'intention d'entrer en compétition avec les braiements de l'autre côté.

Le leader du gouvernement essaie actuellement d'inuire la Chambre en erreur en déclarant avoir entendu la déclaration du député de Calgary Centre et n'avoir fait aucun commentaire. Le hansard prouvera qu'il a indéniablement fait des commentaires sur la déclaration qu'il a fait consigner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais autoriser le président du Conseil du Trésor à conclure brièvement ses remarques. Je refuse d'en entendre davantage sur cette déclaration. C'est aussi simple que cela.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous signaler, sans plaisanter, que cinq députés de l'opposition ont pris la parole à ce propos et qu'ils ont tenu bon jusqu'à trois heures passées. Mon tour venu, je n'ai disposé que d'une faible partie du temps. Ce sont surtout les députés de l'opposition qui l'ont employé, et je demande à Votre Honneur de vérifier s'il est juste pour ce côté-ci de la Chambre de me demander, compte tenu du temps écoulé, de terminer promptement mes remarques.

M. l'Orateur: Je pense que c'est juste et j'invite le président du Conseil privé à ainsi faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense devoir préciser que je n'ai pas invité le président du Conseil privé à reprendre son siège. Je lui ai demandé d'être aussi bref que possible en concluant ses remarques. Je ne voulais pas laisser entendre que ses remarques étaient terminées. Je ne l'aurais pas voulu, car, bien sûr, je tiens compte du fait que cinq députés à la gauche de la présidence ont participé au débat sur la question de privilège et qu'il serait injuste de ne pas permettre au président du Conseil privé d'exprimer sa pensée. Toutefois, je lui demanderai d'être aussi bref que possible, ce que j'ai aussi demandé aux autres députés lorsqu'ils discutaient de la question de privilège.

L'hon. M. MacEachen: J'apprécie votre observation et j'essaierai de terminer mes remarques aussi promptement que possible, et en bien moins de temps que n'en ont pris les députés de l'opposition. Je pense que le député de Calgary-Centre a été le premier à la Chambre, cette semaine, à parler de violation de la loi. Cela ne fait pas de doute. La deuxième, selon le hansard que j'ai parcouru, qui n'a pas employé les mêmes expressions, mais a tout de même soulevé le sujet, a été le très honorable Robert L. Stanfield, chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. MacEachen: Je retrace l'erreur qu'il a commise l'autre jour pendant son émission radiophonique.

M. Aiken: Il s'agissait d'un pronostic et non pas d'une erreur.

L'hon. M. MacEachen: Sa question était la suivante:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre qui a promis, lundi je crois, de se renseigner pour savoir pourquoi le rapport de l'Auditeur général n'avait pas été déposé à la Chambre dans les délais prévus par la loi.

J'estime qu'il s'agit d'une déclaration parfaitement neutre. C'est un fait que le rapport de l'Auditeur général n'a pas été déposé à la Chambre dans les délais prévus par la loi. Le député de Calgary Centre prétend que le ministre a violé la loi. Le député est un homme impartial et devrait se demander s'il est honnête d'accuser le ministre de violer la loi pour n'avoir pas déposé le rapport qui ne lui avait pas été remis aux termes de la même loi par l'Auditeur général.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Harkness: Je savais bien qu'il trouverait une bonne excuse.

L'hon. M. MacEachen: Le premier ministre a ensuite fait allusion à la même question et visiblement au fait que la loi avait été violée. Personne ne doute que la loi n'a pas été respectée. Ce n'est pas la première fois que cela se produit lorsqu'il s'agit du dépôt du rapport de l'Auditeur général. C'est la sixième année de suite que ce rapport n'est pas déposé dans les délais prévus par la loi.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. MacEachen: Je vous demande, monsieur l'Orateur—et j'en arrive à ma conclusion—pourquoi ce retard fait l'objet d'une question de privilège la sixième année et non pas la première, la deuxième, la troisième, la quatrième ou la cinquième année? Il est un fait que jamais auparavant une question de privilège n'a été soulevée à ce sujet.

Je termine mes remarques, monsieur l'Orateur, avec le point suivant: on a dit—et je n'irai pas plus loin—que l'Auditeur général—j'essaie de prendre un ton aussi neutre que possible parce que je ne veux en aucune façon rabaisser le poste d'Auditeur général...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: ... ce n'est là ni mon intention ni celle du gouvernement. Nous voulons faciliter son travail dans toute la mesure du possible. On a donc dit que le rapport n'a pas été déposé, que la loi n'a pas été respectée parce que l'Auditeur général ne disposait pas de moyens suffisants. C'est ce qu'on a soutenu. Nous, de ce côté-ci, n'acceptons pas cette affirmation comme valable.

Des voix: Oh, oh!